

# A R E P

## ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

16<sup>e</sup> assemblée annuelle, le mercredi 19 mai 2004, à 13 h 45

---

### INVITATION

Tous les membres de l'AREP sont invités à un dîner servi à la Cafétéria de l'École (rez-de-chaussée), **le mercredi 19 mai 2004, à midi**, une courtoisie de M. Robert L. Papineau, directeur général de l'École et de M. Bernard Sanschagrin, président du Comité de retraite.

### CONVOCATION

Tous sont aussi convoqués à la 16<sup>e</sup> assemblée annuelle de l'AREP, à l'amphithéâtre Bell, **après le dîner, à 13 h 45**

Voilà une occasion à ne pas manquer de revoir vos anciens collègues de travail. Inscrivez-la

S.V.P. confirmer votre présence au dîner

**avant midi, le lundi 17 mai,**  
en dictant votre nom à la boîte vocale  
**(514) 340-4711 poste 3718** qui est active 24 heures par jour.

dès maintenant à votre agenda.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de l'assemblée annuelle, quelques nouvelles de la part du Président et le procès-verbal de l'assemblée de l'an dernier.

***Nous vous prions de lire le procès-verbal pour en éviter la lecture en assemblée.*** Comme il est très difficile de corriger un tel texte en assemblée, nous vous demandons de faire toute proposition de changement à ce projet auprès du soussigné au (450) 445-8781 ou à gilgen@videotron.ca au plus tard le lundi 17 mai 2004.

Le Secrétaire de l'AREP au nom du Bureau



Gilles Génier

P.S.

Si vous êtes en règle avec votre association, merci, si vous voulez le devenir, il suffit de communiquer avec la trésorière ou le secrétaire.

---

#### MEMBRES DU BUREAU

Président	Gabriel Garneau	(450) 654-9888
Vice-président	Claude Richard	(514) 521-8338
Secrétaire	Gilles Génier	(450) 445-8781
Trésorière	Nicole Forest	(514) 747-2450
Président sortant	Roger Lessard	(514) 334-8799

# A R E P

## ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

16<sup>e</sup> assemblée annuelle, le mercredi 19 mai 2004, à 13 h 45

---

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Présentation de M. Robert L. Papineau, directeur général de l'École
  4. Présentation de M. Bernard Sanschagrín, président du Comité de retraite
  5. Procès-verbal de la 15<sup>e</sup> assemblée annuelle tenue le mercredi 28 mai 2003
    - Adoption
    - Affaires qui en découlent et qui ne figurent pas à l'ordre du jour
      - Art. 5b Aide à l'informatique
      - Art. 6 Pénalité possible
      - Art. 9 Certificats d'assurances
  6. Présentation des Représentants au Comité de retraite
    - 6.1 Présentation de M. François Morin - Le Fonds Lancer
  7. Mot du Président
    - Indexation de janvier 2003
    - Indexation minimale
  8. Rapports de la Trésorière et de la Vérificatrice
  9. Affaires nouvelles
  10. Élection d'un secrétaire et nomination d'un vérificateur
  11. Clôture de l'assemblée
- 

#### NOTE:

Pour tout autre sujet que vous souhaitez discuter à cette assemblée, vous êtes prié d'en aviser le Secrétaire par la poste au secrétariat, par téléphone au (450) 445-8781 ou par courriel à [gilgen@videotron.ca](mailto:gilgen@videotron.ca) au plus tard à midi le mardi 18 mai 2004.

# ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE (AREP)

## PROCÈS-VERBAL DE LA 16<sup>e</sup> ASSEMBLÉE ANNUELLE

tenue le mercredi 19 mai 2004, à 13 h 45 à l'amphithéâtre Bell de l'École Polytechnique

Étaient présentes: Environ 50 personnes

Invités: M. Robert L. Papineau, directeur général de l'École  
M. Bernard Sanschagrin, président du Comité de retraite de l'École  
M. François Morin, président du Comité de placement du Régime de retraite

Président d'assemblée: M. Gabriel Garneau, président de l'AREP

Secrétaire d'assemblée: M. Gilles Génier, secrétaire de l'AREP

---

### 1. Ouverture de l'assemblée

Le Président ouvre l'assemblée à 13h45.

Avant de passer au point suivant, le Président avise que le Directeur de l'École ne peut pas assister à l'assemblée. Il a demandé M. Pierre G. Lafleur, directeur de l'enseignement et de l'information, de le remplacer.

Il profite du moment où nos hôtes, MM. Pierre G. Lafleur et Bernard Sanschagrin, sont encore avec nous pour les remercier de l'excellent repas qu'ils nous ont offert.

Il demande aux membres présents qui ont plus de 80 ans de se lever. Sept retraités se sont levés. Dans l'ordre, le Président a reconnu MM. Gilles M. Girard, Roger P. Langlois, Roger Lessard, Laszlo Mitnyan, Marcel Vézina, Irénée Roy et René Steben.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment appuyée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité après avoir ajouté un article:

6.1 Présentation de M. François Morin - Le fonds Lancer

### 3. Présentation de M. Pierre G. Lafleur, directeur de l'enseignement et de l'information

M. Lafleur nous parle d'une nouvelle vision à l'École, de quelques réalisations et des nouveaux pavillons. Il nous annonce trois nouveaux programmes en gestation qui seront disponibles l'an prochain. C'est aussi à ce moment que le tronc commun disparaîtra comme ensemble obligatoire dans tous les programmes. Les nouveaux étudiants devront alors faire un choix de département dès leur inscription à l'École. On vise, par ces modifications, une meilleure intégration des étudiants.

Les objectifs généraux visés s'alignent sur une bonne formation générale, une capacité de conception, des habiletés personnelles et relationnelles et une ouverture vers le marché international. Les étudiants seront encouragés à se procurer des ordinateurs portables et ils trouveront un service accru à travers l'École pour ce genre d'ordinateur.

La recherche est encore très active à l'École, ce que nous pouvons constater par d'importants fonds de recherche qui sont même complétés par des fonds supplémentaires.

M. Lafleur nous donne ensuite une vue générale des nouveaux pavillons qui permettront de ramener près de l'École tous les services qui sont présentement à l'extérieur du campus. Ces nouveaux pavillons nous donneront de généreux espaces pour la recherche et pour une nouvelle bibliothèque qui prendra une nouvelle forme très moderne.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Q- Vous parlez de onze programmes. Les directeurs de département sont-ils aussi directeurs de programme?

R- Il y a sept directeurs de département qui sont responsables des onze programmes.

Q- À quel niveau d'encadrement est la valeur ajoutée dont vous parlez?

R- D'abord au niveau de la pédagogie dans les projets majeurs, il y a une valeur ajoutée appréciée des étudiants. Il y en a aussi au niveau personnel.

Q- Comment les étudiants qui commencent en septembre 2004 pourront-ils bénéficier des nouveaux programmes de septembre 2005?

R- En cours de route, ils pourront passer aux nouveaux programmes. Dès cette année, nous leur demanderons de faire un choix de département dès leurs inscriptions, même si ce choix est plutôt théorique.

#### **4. Présentation de M. Bernard Sanschagrín, président du Comité de retraite**

M. Sanschagrín a laissé le soin de parler de l'affaire des Fonds Lancer et des activités générales du Comité de retraite à MM François Morin et François G. Brière. Il vient quand même nous dire quelques mots.

Il nous mentionne que la firme Mercer agira maintenant comme conseiller en remplacement de M. Bourgeois qui a été remercié de ses services après les pertes importantes encourues dans la fraude du Fonds Lancer. Cette firme nous aidera aussi dans la vérification des opérations de placement.

Il explique que les pertes encourues dans le Fonds Lancer sont dues à une fraude de grande envergure et non pas à une mauvaise gestion de nos placements. Ces pertes ont donné un dur coup à notre Régime de retraite qui n'est plus à 100 % solvable depuis ce temps.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Q- Y a-t-il eu des changements au Comité de placement?

R- Il y a eu deux éléments nouveaux importants. Un Comité de vérification a été formé pour faire un choix de gestionnaires. Comme conseiller, plutôt qu'une personne, nous avons maintenant la firme Mercer dont un membre est présent à nos réunions.

Q- La firme Mercer semble chargée de se surveiller elle-même.

R- Ce sont deux services séparés qui font ces deux tâches. Ce ne sont pas les mêmes personnes.

Un de nos représentants ajoute que la firme Mercer compile les données pour la vérification qui est faite par le nouveau Comité de vérification.

Q- Quel pourcentage de nos fonds va maintenant à la gestion?

R- C'est maintenant 0,7 % alors qu'avant c'était entre 0,52 % et 0,55 %. Un groupe de conseillers coûte un peu plus cher mais ça reste à un niveau raisonnable.

Q- L'indexation est en deux parties, l'une automatique et l'autre ad hoc. La partie ad hoc est accordée sous des conditions dont la réserve de contingence. Cette réserve est-elle facile à calculer? Comment déterminer l'indexation à chaque année?

R- Il faut remplir deux conditions. La réserve de contingence par capitalisation est calculée aux trois mois. Quant à la solvabilité, elle varie beaucoup. Le gouvernement s'apprête à faire des changements qui auront un impact sur la solvabilité. Elle est évaluée à chaque année.

## 5. Procès-verbal de la 15<sup>e</sup> assemblée annuelle tenue le mercredi 28 mai 2003

### a) Adoption

Sur proposition dûment appuyée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans lecture en assemblée et tel quel.

### b) Affaires qui en découlent et qui ne figurent pas à l'ordre du jour

#### Art. 5b Aide à l'informatique

La seule aide à l'informatique qui nous est offerte est l'aide de **niveau 1** comme pour tout le monde à l'École. Elle est donnée au poste téléphonique 5858.

#### Art. 6 Pénalité possible

Il y a quelques années, l'ADRC avait demandé au Régime de retraite de remettre à l'École un montant en congé de cotisation à cause de surplus importants. L'École a répondu à la demande de l'ADRC en donnant quelques explications et depuis un an et demi, elle est sans nouvelles. Les surplus élevés ont maintenant disparus. Il ne faut pas réveiller le chat qui dort.

#### Art. 9 Certificats d'assurances

Du temps de nos assurances avec la Sun Life, nous recevions un certificat faisant état de cette assurance. L'Alliance ne le fait pas. Le Président explique qu'il avait mal saisi la donnée du problème. Il promet de poursuivre ses démarches à ce sujet. On fait remarquer qu'il y a deux assurances possibles: assurance vie et assurance accident.

## 6. Présentation des Représentants au Comité de retraite

François G. Brière nous explique que l'année qui s'achève a été très occupée et que les représentants de la Corporation de l'École sont maintenant plus présents qu'antérieurement aux réunions du Comité de retraite. Le problème du Fonds Lancer a demandé beaucoup d'énergie. Le Comité de placement compte maintenant un quatrième membre et la politique de placement a été révisée quant aux placements non traditionnels.

Suite à la suggestion de nos conseillers, nous avons formé le Comité de vérification qui surveille les opérations de placement. La firme Mercer quant à elle a procédé à une analyse de nos gestionnaires pour s'assurer de la justesse de nos choix.

La situation financière de notre caisse au 31 juillet 2003 n'était plus ce qu'elle était antérieurement. L'excédent de capitalisation était de 968 K\$ alors qu'il a déjà touché les 35 M\$. Le déficit de solvabilité était de 37,4 M\$. La situation s'est redressée depuis. Au 31 décembre 2003, l'excédent de capitalisation était de 3,3 M\$ et le déficit de solvabilité de 12,4 M\$. Si rien ne change, l'École devra payer quelque 2,8 M\$ par année pendant 5 ans. Enfin, au 31 mars 2004, il y a eu légère amélioration mais le régime est encore *dans le rouge*.

Le rendement de la caisse en 2003 est un excellent 7,5 % malgré les pertes dues au Fonds Lancer. Sans ces pertes frauduleuses, notre caisse serait en tête des caisses quant au rendement.

### Indexation au 1<sup>er</sup> janvier 2003

Le Comité de retraite a reconnu que l'indexation aurait dû être de 3,62 % au lieu de 1,15 %. Ainsi, il a recommandé au Conseil d'administration de l'École de modifier le Règlement du régime relativement à l'indexation au 1<sup>er</sup> janvier 2003 en accordant un ajustement rétroactif. Un tel ajustement coûterait à l'École environ 500 K\$ par année pendant 5 ans.

Le président d'assemblée intervient à ce moment pour ajouter qu'il y a une bonne nouvelle à ce sujet. L'actuaire que nous avons consulté croit que ce montant est trop élevé parce qu'il n'a pas été réduit du montant déjà prévu au passif du Régime pour les indexations à venir.

## 6.1 Présentation de M. François Morin - Le Fonds Lancer

En juillet 2003, un groupe d'investisseurs qui ont subi de fortes pertes dans la fraude du Fonds Lancer a entrepris des procédures judiciaires. Le séquestre (*receiver*) a gelé les fonds de Lancer et exécuté une saisie dans les bureaux de Lancer. Il collecte maintenant les données nécessaires pour intenter une poursuite en collaboration avec le FBI. Les saisies ne totalisent qu'une très petite portion des pertes encourues par le groupe d'investisseurs, soit environ 100 M\$ pour le moment.

La poursuite ne s'adresse pas au Fonds Lancer, car il y aurait peu de chose à récupérer. Elle vise plutôt des tiers partis comme des vérificateurs, des fiduciaires et des administrateurs qui auraient dû être plus vigilants dans leurs travaux avec le Fonds Lancer qui faisait des opérations frauduleuses par leur intermédiaire. Parmi ces importantes firmes, il y a une grande banque de qui on peut espérer retirer une partie des pertes encourues.

Les frais d'une telle opération seront répartis au pro rata des réclamations. Nous prévoyons que ça prendra au moins trois ans avant de récupérer une partie de nos pertes. D'autres investisseurs floués se sont regroupés pour poursuivre en recours collectif afin de réduire leurs frais mais ils sont dans un processus plus long.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Q- Les actions de Lancer ne valent plus grand chose. Y a-t-il quelque chose à gagner?

R- L'action n'est pas contre Lancer mais contre les tiers partis: vérificateurs, fiduciaires et administrateurs.

Q- (Inaudible)

R- Les experts ont reconnu que le problème n'en est pas un de mauvaise gestion mais plutôt d'une fraude monumentale.

## 7. Mot du Président

### Indexation minimale

Quel que soit le montant de l'indexation accordée, nous avons l'habitude de recevoir un minimum de 20 \$ par mois. Cette année, ça n'a pas été le cas. Nous avons reçu deux explications à ce sujet:

- 1- Ce montant minimal est associé à l'indexation ad hoc. Sans indexation ad hoc, il n'y a pas de ce montant minimal.
- 2- Il y a eu des changements aux régimes de retraite en général. Ces changements font que beaucoup de nos retraités qui n'avaient pas droit autrefois à une rente y sont maintenant admissibles. Ce sont en général des retraités qui avaient peu d'années de service à l'École. Ils reçoivent de très petites rentes et ils sont nombreux. Cette indexation minimale devient maintenant une dépense importante pour le régime. C'est à revoir.

### Indexation de janvier 2003

Tel que mentionné par M. Brière un peu plus tôt, le Comité de retraite a reconnu que l'indexation de janvier 2003 aurait dû être de 3.62 % plutôt que de 1,15 % comme nous avons reçu. Comme la situation du Régime de retraite ne permet pas au Comité de payer la correction nécessaire, le Comité a renvoyé notre demande au Conseil d'administration de l'École. Le C.A. s'est réuni le 13 mai dernier et le sujet y a été discuté. Depuis, six jours se sont écoulés et nous n'avons eu aucune nouvelle de la part du C.A. Ce silence nous laisse croire que les nouvelles ne sont pas à notre avantage.

Il faut laisser un peu de temps au C.A. avant d'entreprendre d'autres actions plus énergiques. L'actuaire que nous avons consulté nous conseille de soumettre notre cas à la RRQ (Régie des rentes de Québec) qui a entre autres la fonction de protéger les retraités en général et de voir à ce qu'ils reçoivent ce qui leur est dû. Il faut reconnaître que notre dossier a progressé d'un grand pas en avant avec la reconnaissance de la justesse de notre demande.

On propose alors que le Bureau poursuive les démarches auprès de l'École.

Il est proposé, dûment appuyé et adopté à l'unanimité moins une abstention:

*que, lorsque des délais raisonnables seront écoulés, le Bureau demande à l'École que l'indexation de 3,62 % de nos rentes due au 1<sup>er</sup> janvier 2003 soit alors et sans nouveau délai corrigée rétroactivement.*

Après que le Président ait lu la liste des membres disparus cette année telle que parue dans **NOUVELLES**, on garde un moment de silence en leur mémoire.

Comme notre liste de membres est une liste *parallèle*, elle contient souvent des erreurs ou des oublis malgré toutes les vérifications que nous y faisons. Malheureusement, deux de nos nouveaux retraités manquent à la liste dans **NOUVELLES**. Ce sont Mme Michèle Thibodeau-DeGuire et M. Lionel Lavoie. Nous leur offrons toutes nos excuses et ils paraîtront dans la liste de l'an prochain.

## 8. Rapports de la Trésorière et de la Vérificatrice

La Trésorière présente son rapport. On y trouve les valeurs suivantes:

SOLDE au 1 <sup>er</sup> mai 2003		1 447,54 \$
REVENUS		
Cotisations	2 536,00	
		<hr/>
		3 983,54 \$
DÉPENSES		
Fournitures de bureau	274,35	
Documents aux membres	2 027,51	
Frais de représentation	261,63	
Divers	0,77	
		<hr/>
		2 564,26 \$
		<hr/>
SOLDE au 30 avril 2004		1 419,28 \$

La Vérificatrice est absente. La Trésorière présente son rapport.

L'Assemblée reçoit ces deux rapports avec courtoisie.

## 9. Affaires nouvelles

Quelqu'un fait remarquer avec justesse que nous parlons trop du Régime de retraite à notre assemblée. Nous devrions traiter ce sujet à l'assemblée annuelle du Régime de retraite en juin de chaque année. Il ne reste plus de temps pour parler des autres sujets qui nous intéressent. Le président reçoit la remarque et se propose de revoir notre ordre du jour à l'avenir.

Quelqu'un remarque aussi que nos rentes, qui sont dues le premier du mois, ne sont déposées dans nos comptes que le lundi qui suit lorsque le premier tombe en fin de semaine. Le RRQ et la CARRA devancent leurs paiements au vendredi plutôt que de le remettre au lundi. Ceux qui ont des paiements préautorisés au premier du mois doivent prévoir ce manque dans leurs comptes. C'est parfois embarrassant. Le Président dit qu'il tentera de faire corriger cette situation.

## 10. Élection au poste de secrétaire et nomination d'un vérificateur

Comme le Président d'assemblée n'est pas sur les rangs, il agit comme président d'élection.

### **Élection au poste de secrétaire**

Au poste de secrétaire, on propose Gilles Génier qui accepte après une inutile hésitation puisqu'il n'y a pas d'autre proposition. La mise en nomination est close et le Président d'élection le déclare élu secrétaire pour un mandat de 4 ans.

### **Nomination d'un vérificateur**

Comme vérificateur, on propose Jeanne Robitaille qui est absente. Nicole Forest affirme qu'elle lui a dit qu'elle accepte. Comme il n'y a pas d'autre proposition, la mise en nomination est close et le Président d'élection la déclare nommée vérificatrice pour un mandat de 2 ans.

## **11. Clôture de l'assemblée**

À 15h58, l'ordre du jour est épuisé et le Président déclare l'assemblée close.

---

Gilles Génier  
Secrétaire

---

Gabriel Garneau  
Président

Adopté le 25 mai 2005